
Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022/2024

Pleinement engagée sur les enjeux de sécurité, de prévention de la délinquance et de médiation, la Ville de Clermont-Ferrand travaille avec l'ensemble de ses partenaires pour mettre en œuvre un plan d'action à l'échelle du territoire.

La stratégie se décline en **15 grandes actions** définies sur la base des besoins réels identifiés sur le territoire. Elles constituent le plan opérationnel de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Clermont-Ferrand pour les 3 années à venir.

Chaque année, le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), réuni en assemblée plénière, évaluera la mise en œuvre de ce plan d'action. Les membres du CLSPD statueront sur d'éventuelles propositions d'évolution, issues des groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail, au quotidien, constituent la gouvernance et assurent le bon fonctionnement de cette instance qu'est le CLSPD.

[Découvrez le document de la stratégie territoriale en cliquant sur l'image ci-dessous](#)



stratégie
territoriale
de sécurité
et de prévention
de la délinquance

2022/2024



Qu'est ce que le CLSPD ?

C'est l'instance de concertation locale qui réunit les différents acteurs concernés par la sécurité et la prévention de la délinquance.

Cette instance partenariale pilote la stratégie et les actions. Le CLSPD est présidé et animé par le Maire. A ses cotés, siègent le Préfet, la Procureure de la République et le Président du Conseil Départemental plus les partenaires et acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance (bailleurs, Éducation Nationale, T2C...).

Les actions du CLSPD doivent s'inscrire dans la Stratégie Nationale et Départementale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.